

Rapport de Tallien sur la situation de Bordeaux (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Jean Lambert Tallien

Citer ce document / Cite this document :

Tallien Jean Lambert. Rapport de Tallien sur la situation de Bordeaux (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 380-381;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30855_t1_0380_0000_10

Fichier pdf généré le 22/01/2023

travaillé avec ardeur et nos efforts ont été couronnés de succès.

Nos ateliers sont toujours dans la plus grande activité; chaque citoyen de la section vient à l'envie, payer le tribut de ses lumières et de ses sueurs, et se montrer par là, digne du nom de Section révolutionnaire. S. et F.».

MESNIL (*présid. du C. révol.*), SILLAN (*présid. de la Comm. des salpêtres*), AMIEL (*secrét. du C. révol.*), NOUALHIER (*secrét. de la Com. des salpêtres*).

67

La société populaire de Brive, district de Brive, annonce que la conduite du représentant Lanot a régénéré l'esprit public dans ce district; qu'il y a été la terreur des aristocrates, le fléau des malveillans, et le véritable ami du peuple. La société dépose sur l'autel de la patrie, en numéraire, 368 l. 2 s., en assignats 1570 liv. 5 sols, et plusieurs autres objets (1). Il y avoit une pièce étrangère donnée pour 12 s., et qui a été remise avec la médaille, ce qui réduit la somme à 307 liv. 10 s. et en assignats, 1,570 liv. 5 s.; 5 onces 4 gros d'épaulettes, galons fleurs-de-lys, une médaille, 2 plaques et une petite croix en argent pesant une once un demi gros, un jetton et une pièce d'Espagne, 4 gros et demi, un cachet, une boucle de col, 3 gros un quart. Trois décorations militaires (2).

[Brive, 15 vent. II] (3).

« Représentants,

La conduite énergique du député Lanot dans le district de Brive, son activité infatigable pour opérer le bien et pour donner aux citoyens de ce district en les électrisant, l'impulsion du mouvement révolutionnaire qui doit agiter toute la France, mériterait les plus grands éloges, nous nous contenterons d'en esquisser le tableau.

Les principes républicains que ce délégué du peuple a manifesté, son attachement à ceux de la Montagne, les changements utiles qu'il a fait parmi nous, ceux qu'il a opérés sur les esprits et sur les cœurs, le caractère de justice et de fermeté qu'il a développé dans toutes ses opérations ont laissé dans ce district des traces profondes dont l'effet ne peut manquer d'être senti.

Lanot, sévère avec justice, a soutenu la dignité de la représentation nationale. Régénérateur de notre Société populaire, il l'a épurée en Montagnard, il nous a prêché une morale vraiment républicaine fondée sur les maximes sacrées de la Liberté et de l'égalité; il a prescrit aux autorités constituées l'ordre et la marche qu'elles doivent tenir révolutionnairement pour arriver à la hauteur de la montagne triomphante mais inaccessible pour les trembleurs, les feuillants, les modérés, les girondins et rollandistes, il a extirpé jusqu'à la dernière racine du

vieux fédéraliste, il a purgé le district de Brive de tous les restes du fanatisme et de la superstition, il n'y a laissé d'autre culte, d'autres temples, d'autres autels que ceux de la raison, il a embrasé le peuple du feu sacré du patriotisme le plus pur en lui traçant sans cesse dans ses fréquents discours la ligne de ses droits et celle de ses devoirs, il a été sourd à la voix de l'intrigue soit dans l'épuration des autorités constituées soit par rapport aux suspects détenus, il n'a suivi que sa conviction intime ou le témoignage des vrais sans culottes dont il s'est toujours entouré.

En un mot, Représentants, Lanot a été dans nos contrées la terreur des aristocrates, le fléau des malveillants et des égoïstes, la sentinelle vigilante des maisons d'arrêt et le véritable ami du peuple, il s'est montré digne de son choix. La Convention ne peut que lire avec intérêt un tableau que la vérité et la reconnaissance ont dicté.

Vive la République une indivisible et irrissable, vive la Montagne, périssent tous les tyrans et leurs esclaves ».

LION-REYJAL (*présid.*), DUCHAIN, DESPREZ (*secrét.*).

P.S. La Société dépose sur l'autel de la patrie le numéraire et les effets dont le bordereau est cy-joint (1).

68

TALLIEN. Depuis long-temps la calomnie s'attache à la représentation nationale et à tous ceux qui ont rendu d'importants services à la liberté: elle s'attache principalement aux représentants du peuple qui ont été envoyés dans les départemens pour faire le bien, et qui y ont rempli cette grande et honorable mission: ceux sur-tout qui ont reçu des missions pour les communes où le fédéralisme avoit trouvé des prosélytes, devoient s'attendre à être calomniés avec plus d'acharnement, et poursuivis avec plus de constance par les ennemis de la liberté et de l'égalité, par les ennemis de l'unité et de l'indivisibilité de la République. C'est ce qui est arrivé à ceux de vos membres qui ont été envoyés dans le département du Bec-d'Ambès. Si ces calomnies m'eussent attaqué personnellement, si elles n'eussent porté que sur les représentants du peuple qui ont soumis Bordeaux à la République, je ne me serois pas occupé de les repousser. Certes, la Révolution qui s'est paisiblement opérée dans cette commune, dont le fédéralisme auroit pu faire une seconde Lyon, cette révolution, dis-je, faite sans effort, sans convulsion, par le seul empire de la raison et de la loi, parle assez en notre faveur.

Ce n'est donc pas pour notre justification que je parle, mais pour celle de Bordeaux: je le fais, parce que cette commune est réduite à une grande pénurie de subsistances; parce qu'il y a dans le Bec-d'Ambès des districts où, depuis huit jours, on manque absolument de pain; parce que, dans plusieurs communes de ce département, on mange l'herbe des champs;

(1) Pièce 5. Voir ci-dessus cette énumération au p.-v.

(1) P.V., XXXIII, 229. Bⁱⁿ, 22 vent. et 29 vent. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1194.

(2) P.V., XXXIII, 495. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t).

(3) C 295, pl. 992, p. 4.

parce qu'on y fait du pain avec le chiendent ; enfin, parce que la malveillance s'exerce particulièrement contre ce département et Bordeaux, qui en est le chef-lieu, et que l'effet des calomnies qu'elle sème, est d'empêcher que les subsistances qu'on y envoie n'aient une libre circulation. C'est ainsi que l'on paralyse les efforts de la commission des subsistances, et qu'on prive un département entier des secours dont il a le plus grand besoin.

Il y a surtout, dans le département du Bec-d'Ambès, un district patriote, un district qui a rendu les plus grands services à la république par les moyens qu'il a offerts de terrasser le fédéralisme dans l'un des points de la république où il avoit tenté de s'établir. Ce district est celui de Cadillac. C'est lui qui a donné, dans cette partie du Midi, la première impulsion contre les Girondins et leurs sectateurs fédéralistes. Depuis trois mois, ce district est dans un état affreux. Tous les jours on me demande pour lui des secours. Ce n'est pas tout : la commune de Bordeaux est, depuis quinze jours, réduite à quatre onces de pain par individu, et depuis six mois chacun n'y en avoit que huit onces. Il y a eu même des jours où l'on n'a pas pu en distribuer, et où l'on a donné du riz à la place. Il y a long-temps que nous avons pris cet état en considération. Nous avons donné des ordres pour des achats et envois de subsistances ; mais les communes par où elles passaient, trompées par de faux rapports, par des suggestions perfides, ont tout arrêté. Un agent qui avoit été envoyé par nous pour faire des approvisionnements, et qui avoit rempli sa mission avec succès, vient d'être arrêté, et peut-être sera-t-il sévèrement puni, quoiqu'il ait rempli son devoir.

Pendant ce temps, des intrigans viennent à Paris. Ils calomnient sans mesure, et leurs rapports se répandent aujourd'hui dans tous les journaux. On y dit que les malveillans lèvent la tête à Bordeaux, qu'ils s'y promènent dans les rues, et que l'aristocratie y jouit d'une liberté désastreuse pour la république. Eh bien ! il faut vous dire toute la vérité sur les habitans de cette commune. Elle est le résultat de l'expérience que j'ai acquise dans six mois d'une commission pénible, et qui a été utile à la République.

Je tromperois la Convention et la France, si je disois que Bordeaux est révolutionnaire, et que, dans une circonstance importante, elle donneroit une impulsion semblable à celle que pourroit donner Paris, par exemple : cela n'est pas vrai. Mais Bordeaux, par sa situation et par le caractère de ses habitans est entièrement rendu à la République. Il ne renferme point des hommes très énergiques, et la raison en est bien simple : les Bordelais étoient dès l'enfance absorbés par des combinaisons mercantiles, leur esprit étoit façonné à calculer les spéculations qui leur seroient le plus utiles ; et chacun sait que là où l'intérêt privé a été développé par tous les moyens possibles, l'intérêt général n'exerce pas une grande influence. Mais vous pouvez être assurés que les lois seront ponctuellement exécutées à Bordeaux ; qu'il vous donnera tout ce que vous lui demanderez pour les besoins de la patrie ; et qu'il offre de grandes ressources, soit par la facilité de son port, soit par ses magasins approvisionnés de divers objets.

Vous trouverez encore dans quelques négocians des hommes qui peuvent vous être utiles, parce qu'ils veulent expier quelques erreurs et se faire pardonner leur égoïsme. Ce n'est pas que je veuille prendre ici la défense du commerce. Je suis là dessus aussi convaincu que tout autre des efforts qu'il a faits pour s'opposer à la Révolution. Je sais qu'il faut le saigner ; mais je sais aussi que le législateur doit en rechercher les avantages, les approprier à la République, s'en servir pour la faire fleurir, l'employer dans ce moment sur-tout pour les subsistances, et non pas, comme quelques-uns le proposent, l'anéantir, parce que des mauvais citoyens ont voulu l'employer en sens contraire.

Bordeaux est loin, je le répète, d'être tel qu'on vous le peint à Paris. Voilà ce que mon collègue Isabeau me marque, en date du 18 ventôse.

« Bordeaux est dans la même situation où tu l'as laissé. Décadi dernier, j'ai parlé fortement au temple de la raison sur la nécessité de conserver la chaleur révolutionnaire dont nous avons besoin, et sur les dangereux effets du modérantisme qui s'accroche à toutes les branches : ces vérités ont été vivement senties ; et le résultat en a été l'arrestation de quelques-uns de ces oisifs qui abondent dans de grandes villes et qui inspirent une juste défiance. Je tonnai aussi contre l'agiotage, qui sembloit vouloir se relever ; et j'ai engagé leurs concitoyens, au nom de leur propre intérêt, à dénoncer les manœuvres sourdes des scélérats qui spéculent dans l'ombre sur la misère publique. Nous tenons déjà deux de ces messieurs, et leur affaire sera bientôt finie. Mêmes inquiétudes sur les subsistances. »

Les subsistances sont donc l'objet le plus important dans ce moment, relativement à la commune de Bordeaux et au département du Bec-d'Ambès. Voilà pourquoi j'ai voulu détruire les inquiétudes que l'on cherchoit à répandre sur l'état actuel de cette partie de la République. Les effets des calomnies répandues ont été terribles. Les communes par où passaient les envois de subsistances ont craint de les laisser parvenir à une ville qu'on leur disoit être contre-révolutionnaire, ils les ont arrêtés. Les journaux ont servi ces arrestations par les faux rapports qu'ils ont publiés, qu'ils publient encore journellement, et dont le résultat peut être la famine et la guerre civile. Je vous demande de prendre des mesures à cet égard ; ce sera le moyen de maintenir la tranquillité publique dans un pays qui éprouve une disette véritable ; qui, par sa situation topographique, mérite de fixer l'attention de la République, à qui elle peut rendre les plus grands services ; qui, enfin, peut faire disparaître, par la facilité de ses communications, la disette qui s'y manifeste.

Je vous propose le décret suivant (1) [qui est adopté en ces termes] :

« La Convention nationale, après avoir entendu Tallien, l'un de ses commissaires envoyés dans le département du Bec-d'Ambès ;

(1) *Débats*, n° 539, p. 286-89. Texte différent dans sa forme dans *Mon.*, XIX, 693-94. Extraits dans *J. Sablier*, n° 1193 ; *M.U.*, XXXVII, 368 ; *C. univ.*, 23 vent. ; *J. Mont.*, p. 955 ; *Mess. soir.*, n° 572 ; *Rép.*, n° 83 ; *C. Eg.*, n° 572 ; *Ann. patr.*, p. 1944.